



Mon employeur a t-il tous les droits?

Par **bibinotte**, le **14/05/2009** à **01:35**

Bonjour,

mon employeur a embaucher sa fille en cuisine et cette dernière ne peut plus rien porter au-delà de 2 kilos ni pousser un chariot du coup le personnel est pénalisé puisque c'est lui qui doit l'aider donc s'absenter d'auprès des enfants chaque fois qu'elle en a besoin. alors qu'il nous manque un demi poste auprès des enfants il s'apprete a recruter une aide pour sa fille. elle ne fait plus rien a part le repas et celle qui l'aide fait le ménage et la vaisselle. son petit-fils est auprès des enfants sans qualification et vient d'être surpris par un parent a lever la main sur un enfant .la directrice lui a mis un avertissement mais le patron lui refuse le droit de prendre cette décision. si cela avait été une autre personne telle que moi on aurait été virée.

que pensez vous de cette situation ? que pouvons nous faire pour que tout le monde soit a la même enseigne?